



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 88381

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur à Mme la ministre de la santé et des sports la profession de sage-femme. Actuellement, cette profession attend des pouvoirs publics et en particulier de son ministère l'obtention d'une véritable reconnaissance de ses missions et de son statut. Elle rappelle le rôle important et fondamental des sages-femmes lors des accouchements ; la quasi-totalité des femmes ont été largement accompagnées à l'occasion de la naissance de leur enfant par ces dernières. Elles ont également acquis dernièrement de nouvelles compétences en matière de contraception, prévention et suivi gynécologique, ce qui place cette profession au coeur du dispositif de l'accompagnement des femmes quant à la naissance et à la prévention des risques. Aussi, elle lui demande de lui indiquer son sentiment sur le ressenti légitime de non-reconnaissance de leur métier et les futures intentions du Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Soucieux de la situation des sages-femmes de la fonction publique hospitalière, le ministre chargé de la santé a renoué le dialogue avec cette catégorie de professionnels. Des réunions de concertation ont lieu depuis le début de l'été avec les organisations syndicales, les associations de professionnels et l'ordre national des sages-femmes. Les grands axes de revendications sont les suivants : Une évolution statutaire qui doit nécessairement tenir compte de celle actée par le protocole du 2 février 2010 pour d'autres catégories telles que les cadres de santé et les infirmières spécialisées ; Un positionnement institutionnel permettant la reconnaissance des sages-femmes en tant que profession médicale avec la création de structures physiologiques autonomes ; L'accompagnement de l'intégration de la formation à l'université par la création d'une filière maïeutique autonome ainsi qu'un nouveau statut pour les sages-femmes enseignantes permettant à la fois l'exercice clinique et les fonctions universitaires (ce dernier point devant être étudié conjointement avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur). A la suite de ces rencontres, des négociations vont s'engager avec les partenaires sociaux afin de travailler à l'amélioration de la situation des sages-femmes dans la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88381

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9919

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3669